

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 01 octobre 2024 - Délibération n°24-078**

Objet : Régulation annuelle des collections de la médiathèque

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-cinq septembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HÉBRARD donne procuration à J-J. GRANAT, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, H. NEVEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ,

ABSENTS : X. PECHAIRAL, B. MALLET, H. NICOLAS, D. MARTY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Marie MESSINES, 8^{ème} Adjointe

Conformément à la délibération du 15 février 2003, les opérations annuelles de régulation des collections de la Médiathèque sont soumises à l'approbation préalable du conseil municipal.

Par délibération n°23-055 en date du 11 avril 2023, il a été décidé de céder les documents les moins dégradés à la société Ammaréal, qui les proposera à la vente et reversera 7,5% du prix HT à l'association « Bibliothèques sans frontières ». Les plus dégradés seront détruits à des fins de recyclage.

Pour l'exercice 2024, il est proposé de déclasser et d'aliéner 1944 documents, pour l'essentiel des collections périodiques : 390 sont défectueux, 1544 sont obsolètes, 10 sont des doublons.

La liste complète de ces documents, établie le 12 juin 2024, sera détenue et mise à disposition du public auprès de la médiathèque municipale.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03/016, du 15 février 2003, approuvant la régulation périodique des collections de la médiathèque municipale ;

Vu la délibération n°23-055, du 11 avril 2023, conventionnant avec Ammaréal pour la vente ou le recyclage des livres issus de la régulation périodique des collections de la médiathèque municipale ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve le déclassement et l'aliénation de 1944 documents de la médiathèque, dont la liste complète datée du 12 juin 2024 sera détenue et mise à disposition du public auprès de la médiathèque municipale.

ARTICLE 2. Le maire de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 25 septembre 2024
Affichage ordre du jour : 25 septembre 2024
Présents : 22
Suffrages exprimés : 25
Absents : 7
Publiée le :

07 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT



La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ